Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 3

Artikel: 10 juin 2001 : oui aux soldats armés à l'étranger

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913097

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Oui aux soldats armés à l'étranger

Le souverain a approuvé les trois objets des votations fédérales du 10 juin 2001. Si l'abrogation de l'article constitutionnel sur les évêchés a été largement approuvée, ce n'est qu'à une courte majorité que le peuple a autorisé l'armement des volontaires suisses participant à des opérations de paix à l'étranger.

51 % des votants ont dit oui aux deux modifications proposées de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Le Conseil fédéral a donc l'autorisation, ainsi qu'il le souhaitait, d'envoyer pour la participation à des opérations de maintien de la paix à l'étranger des contingents de volontaires disposant de l'armement nécessaire à leur protection et à l'accomplissement de leur mission. Par ailleurs, le peuple a accepté, dans les mêmes proportions, de simplifier les modalités de coopération avec d'autres Etats dans le domaine de l'instruction militaire.

Ces résultats serrés s'expliquent par le fait que ces deux objets étaient combattus à la

fois par les milieux pacifistes, tout à gauche de l'échiquier politique, et les milieux neutralistes tout à droite. Ce sont les grands cantons (Berne et Zurich surtout) qui ont fait la différence en compensant les excédents de non de 15 des 26 cantons.

L'abrogation du dernier article d'exception en matière religieuse dans la Constitution fédérale a reçu l'appui de 64,2 pour cent des votants et de l'ensemble des cantons. Les oui les plus marqués viennent des cantons catholiques, Fribourg, Tessin et Soleure en



Résultats des votations fédérales Loi armée Abrogation Taux de par-Loi armée (armement) (instruction) article évêchés ticipation oui% Canton non% oui% non% oui% non% 45,10 46,18 ZH 53,46 46,54 53,82 64,41 35,59 BF 57,72 42,28 57,43 42,57 60,17 39.83 40.60 LU 50.39 50,22 49,78 66,46 33,54 48,10 49,61 UR 43,11 56,89 64,30 35,70 42.00 43.84 56.16 SZ 40,20 59,80 66,52 51,70 40,47 59,53 33.48 OW 47,20 52,80 45,69 54,31 65,44 34,56 49.80 NW 46,93 53,07 46,80 53,20 67,87 32,13 48,90 GL 40,30 45,01 54,99 45,39 54,61 59,91 40.09 ZG 45,84 53,92 46,08 68,09 31,91 49,50 54,16 FR 47.85 53.03 46 97 71 60 28.40 42.50 52.15 SO 56,68 50,20 57,07 42,93 43.32 70,09 29,91 BS 46,91 51,95 48,05 67,10 32.90 52.10 BL 45,50 53,55 46,45 66,96 33,04 42,60 54,50 SH 44,18 44,02 55,98 52,53 47,47 63,80 55.82 AR 34.09 45,59 54,41 46,08 53,92 65,91 51,20 AI 37,27 62,73 37,83 62,17 67,16 32.84 46.50 SG 46,64 53,36 46,72 53,28 67,91 32,09 44,10 GR 45,03 54,97 45,08 54,92 63.88 36,12 39,80 AG 50,93 49,07 51,07 48,93 64,48 35,52 39,00 TG 46.40 53 60 65.47 34.53 42.90 46 24 53.76 TI 27,40 37,13 62,87 36,86 63,14 70,85 29.15 VD 51,45 48,55 53,73 46,27 57,84 42,16 37,80 VS 45,78 54,22 45,63 54,37 69,12 30,88 27,50 NE 50.45 49.55 51.89 48.11 61.52 38,48 49,50 GE 54,15 45,51 54,49 46,01 53.99 45,85 43,00 44,64 44,16 69,85 30,15 30,60 Total 50,99 48.84 35.82 44,10

tête, alors que les cantons protestants de Vaud, Genève et Schaffhouse sont en queue de liste.

La participation a été de 44 %.

PAT

Votations fédérales

23 septembre 2001

Pas de votation au niveau fédéral

2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

COMMENTAIRE

Mine de rien, l'autorisation d'armer les volontaires suisses participant à des opérations de paix à l'étranger représente une évolution significative. La Suisse a enfin d'autres cartes à offrir, dans sa politique de paix, que les bons offices. Sur le papier, elle dispose désormais des mêmes moyens que les autres neutres (la Finlande, la Suède ou l'Autriche). Mais dans la pratique, le champ d'action de Berne reste réduit. Le Conseil fédéral devra faire preuve de doigté et donner la préférence à des contributions de taille modeste.

Il y a sept ans encore, le 12 juin 1994, le gouvernement et le parlement avaient essuyé un cuisant échec avec un projet de création d'un contingent de casques bleus. Les mêmes arguments (neutralité, «balayons devant notre porte») des adversaires du projet avaient trouvé une majorité de 57% des votants. Si le résultat est différent aujourd'hui, c'est que la communauté de destin entre les gens, entre les peuples, est plus perceptible. Cela justifie une adaptation des instruments de la politique de paix de la Suisse.

Cette perception – nouvelle – de l'interdépendance est encourageante dans l'optique du scrutin populaire, prévu au printemps de l'an prochain, sur l'adhésion à l'ONU, encore que le gouvernement et le parlement devront mettre en évidence d'autres arguments que le sempiternel «nous sommes les derniers».

La neutralité n'était nullement sur la sellette, rien n'a donc changé à l'attachement indéfectible des Suisses à celle-ci. Mais le 10 juin n'en représente pas moins un pas en direction d'une modernisation de la neutralité. Pierre-André Tschanz